

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association LA ROUSSE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

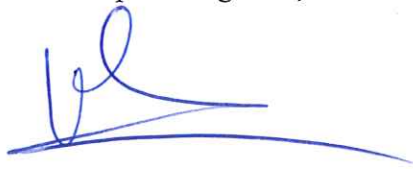
DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association LA ROUSSE domiciliée 11, rue des Haies 75020 PARIS pour neuf représentations du spectacle « A vue de nez sous les casques » le 11 avril 2023 à la Médiathèque de Routot, le 12 avril 2023 à la Microfolie de Pont-Audemer et le 13 avril 2023 à la médiathèque de Saint Philbert sur Risle à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 6013,50 € TTC et de 422 € TTC pour la location des casques.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 1062,81 € TTC

Fait à PONT-AUDEMER le 8 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation,




Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine